



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Les diplômés universitaires des Maritimes de 2018 s'en sortent bien malgré la pandémie.

Le 26 mai 2021

Fredericton (N.-B.) – La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a publié aujourd'hui des chiffres concernant les résultats en matière d'emploi pour les bacheliers de la promotion de 2018. Les résultats sont basés sur un sondage auprès des diplômés des universités des Maritimes à l'automne 2020, deux ans après l'obtention du diplôme.

À l'exception de ceux qui ne cherchaient pas de travail, 86 % des diplômés de la promotion de 2018 avaient un emploi à l'automne 2020, ce qui représente une baisse de 5 points de pourcentage par rapport à la promotion de 2014 sondée en 2016, soit quatre ans plus tôt.

« Cette baisse n'est pas surprenante si l'on tient compte des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'emploi dans tout le pays, a expliqué la directrice générale de la Commission, Catherine Stewart. Nos résultats indiquent que les diplômés qui travaillaient à temps partiel étaient plus susceptibles d'être touchés par la pandémie. D'autres mesures montrent que les diplômés qui ont un emploi s'en sortent mieux que les promotions précédentes. »

Parmi les diplômés ayant un emploi, 80 % travaillent à temps plein et 60 % exercent une profession qui exige une formation universitaire ou occupent un poste de gestion.

Deux ans après l'obtention de leur diplôme, les diplômés de la promotion de 2018 gagnent un revenu annuel médian de 45 760 \$, tandis que ceux qui travaillent à temps plein gagnent 50 000 \$. En dollars constants, ces revenus à temps plein sont un peu plus élevés que ceux des précédentes promotions sondées deux ans après l'obtention du diplôme (49 490 \$ pour la promotion de 2012 et 49 102 \$ pour la promotion de 2014).

« Les jeunes diplômés, deux ans seulement après avoir obtenu un premier diplôme, gagnent déjà un revenu supérieur à celui de la population générale de leur province », a ajouté Mme Stewart.

Le rapport sur le profil d'emploi des diplômés universitaires des Maritimes de la promotion de 2018 fournit des statistiques sur la province d'obtention du diplôme et la province d'emploi des diplômés au moment où ils ont été sondés (2014, 2016 et 2020), et peut être consulté sur le site web de la Commission à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

L'échantillon total de 3 339 répondants représente 31,8 % de la population totale des bacheliers de la promotion de 2018 dans les 14 universités des Provinces maritimes qui offrent des diplômes de premier cycle. Le rapport est axé sur 2 437 titulaires d'un premier grade et les résultats ont une marge d'erreur de $\pm 2,0$ points de pourcentage, 19 fois sur 20. Toutes les statistiques présentées ont été produites à partir de données pondérées. Les données étaient pondérées en fonction de l'université qui a décerné le diplôme et le genre des diplômés.

Établie en 1974, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le Conseil de la Commission est composé de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements provinciaux des Maritimes. La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement de l'apprentissage postsecondaire, ce qu'elle fait en fournissant l'assurance que les programmes universitaires de la région répondent aux normes de qualité établies et en menant des recherches sur les études postsecondaires.

-30-

Renseignements pour les médias :

Lisa O'Connell

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel : cespm@cespm.ca